

Fiches thématiques FNARS

REFORMER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Données chiffrées

- On compte 3 500 structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) : entreprises et chantiers d'insertion, associations intermédiaires. Elles proposent chaque année 275 000 contrats ou missions.
- En 2008, 80 % des personnes recourant aux structures de l'IAE ont un faible niveau de formation (inférieur ou égal au CAP-BEP)
- Au moins 1 salarié en insertion sur 5 est âgé de moins de 26 ans, 1 salarié en insertion sur 10 a plus de 50 ans

Principaux constats

- L'IAE, qui est un des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, fournit une activité professionnelle, un statut, un contrat de travail à durée déterminée, un salaire, un encadrement et un accompagnement personnalisé à des personnes sans emploi éloignées du marché du travail et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Cette **mise en situation d'emploi** est assortie d'une formation et d'un accompagnement global, facilitant leur insertion dans l'emploi ou l'accès à la formation et plus largement dans la société.
- L'IAE permet à des personnes de s'insérer en produisant des biens et services. Elle crée des emplois sur des **activités socialement utiles et non délocalisables** (chantiers de rénovation et de construction, entretien d'espaces verts, services à la personne, traitement des déchets...).
- L'IAE pourrait faire mieux en termes de sas vers l'emploi ordinaire, à deux conditions :
 - > **L'amélioration des dispositions réglementaires** : assouplissement de la durée des contrats aidés, meilleur financement de la mission d'accompagnement, décloisonnement des dispositifs pour permettre de construire des parcours adaptés à la situation des personnes.
 - > **L'amélioration de la dynamique partenariale** avec les opérateurs économiques et les institutions participant au service public de l'emploi : entreprises privées et employeurs publics, branches professionnelles, partenaires sociaux, Pôle Emploi, collectivités locales.
- L'IAE doit être davantage évaluée et **reconnue sur l'ensemble de ses missions** et apports aux personnes et à la société, au-delà du seul critère d'accès à l'emploi ordinaire (prise en compte de la dimension sociale de l'IAE).

Les propositions de la FNARS

1. Faire des SIAE des acteurs de l'accompagnement des personnes au sein de l'entreprise

Notre proposition consiste à favoriser, à partir des parcours en insertion, un accès rapide à l'emploi au sein même des entreprises, moyennant un accompagnement socioprofessionnel adapté, même pour des personnes jugées très éloignées de l'emploi. Concrètement, il s'agit de placer dès que

possible en emploi ordinaire les personnes en insertion et d'accompagner le couple employé / employeur sur la durée :

- En amont de l'embauche, avec une offre de service permettant de définir l'employabilité du premier et les attentes du second,
- En aval de l'embauche, avec une offre de services permettant un accompagnement pendant l'emploi, y compris sur le lieu de travail.

Dès lors, la personne évite le « blocage » dans un long parcours transitoire et devient rapidement un salarié à part entière. L'accompagnement dont elle bénéficie-peut être présenté comme un service de médiation ou de « coaching » professionnel. Pour qu'elle soit développée massivement, cette stratégie nécessite que les employeurs jouent le jeu en acceptant ces embauches atypiques et l'intervention de médiateurs en interne : des mesures incitatives pour les employeurs (bonus/malus sur les charges sociales et patronales) peuvent y contribuer.

Les structures de l'insertion économique disposent des savoir-faire nécessaires à cet accompagnement des personnes vers et dans l'emploi ordinaire.

2. Créer des entreprises sociales

Nous proposons de repenser l'organisation de l'insertion par l'activité économique en travaillant à la mise en œuvre d'un statut juridique et d'un mode de financement uniques, pour des entreprises sociales qui auraient vocation à développer deux missions complémentaires :

- **Prendre en charge les personnes éloignées de l'emploi en développant des activités économiques, socialement utiles et non délocalisables**, en préservant la logique de parcours pour les personnes qui en ont besoin, et afin de renforcer les réponses aux besoins sociaux sur les territoires.
- **Lever les freins à l'emploi et accompagner les personnes éloignées de l'emploi vers l'emploi ordinaire**, puis les accompagner au sein des entreprises, pour leur permettre de s'intégrer durablement dans l'emploi.

Chaque entreprise sociale prendrait en charge les personnes avec un accompagnement adapté selon leurs besoins, sans durée a priori, afin de leur laisser le temps de se former et traiter leurs difficultés, mais avec toujours en tête de les positionner dès que possible en emploi ordinaire.

Le développement de ces entreprises sociales se ferait à partir des structures IAE existantes, devenues des outils intégrés dans une logique de mutualisation des moyens et d'adaptation aux personnes, qui doivent toutes pouvoir être formées et accompagnées, quelles que soient leur distance à l'emploi. Elles intégreraient également les Ateliers et Centres d'Adaptation à la Vie Active (AVA et CAVA), dispositifs « charnière » proposés aux personnes en très grande difficulté accueillies par les centres d'hébergement, avec une forte plus-value en termes d'accompagnement socioprofessionnel et de resocialisation.

Ces entreprises seraient au service d'un projet de territoire, reposant sur un diagnostic partagé entre associations, entreprises, collectivités locales, Etat, et institutions diverses (Pôle Emploi, CAF, CARSAT...).

3. Faire un bilan national du plan de modernisation de l'IAE

Un plan de modernisation de l'IAE avait été inscrit dans la loi du 1^{er} décembre 2008, pour chacun des 3 axes suivants : nouvelles modalités de conventionnement, redynamisation des CDIAE, réforme des financements.

Sur cette base, il convient d'engager une révision concertée de ce plan avec les Ministères concernés (Travail, Affaires Sociales, Economie sociale et Solidaire) et l'ensemble des acteurs (réseaux de l'IAE, conseils généraux et conseils régionaux, Pôle Emploi, OPCA, partenaires sociaux).

Ce bilan doit s'articuler avec un bilan des réformes transversales engagées ces trois dernières années : la réforme de la formation professionnelle, la mise en place Pôle Emploi, la mise en œuvre du RSA. Il doit permettre également de revoir les indicateurs de mesure de la performance de l'IAE, dont l'efficacité ne peut être jugée sur le seul critère de retour à l'emploi.

Remarque : la FNARS fait partie du Collectif des réseaux de l'IAE, qui regroupe les acteurs majeurs du secteur (Chantier Ecole, Coorace, CNEI, Emmaüs, Tissons la Solidarité, Cocagne, ENVIE, l'UNAI, FNARS). Ce collectif a récemment affiché dans une plate-forme de propositions communes son ambition de doubler, d'ici 5 ans, le nombre des personnes accompagnées chaque année au sein des structures. Il formule également des propositions pour mettre en œuvre une politique structurelle concertée autour de trois points : une gouvernance rénovée, associant l'ensemble des acteurs ; le développement de partenariats responsables, incluant le développement du recours aux clauses sociales dans les marchés publics; des financements adaptés, intégrant les dispositifs paritaires de l'emploi.

Les propositions de François HOLLANDE et les premières annonces du gouvernement

Pendant la campagne présidentielle, le président de la République s'est engagé à tenir une conférence sur la croissance et l'emploi, mi-juillet, conférence qui a bien été confirmée par le Premier Ministre. L'IAE doit y tenir toute sa place.

Le Président s'est par ailleurs engagé à sécuriser les structures d'insertion et à augmenter le nombre de poste en insertion, en signant notamment le *Pacte pour l'Insertion et l'Emploi*. Les réseaux de l'IAE veilleront au respect de cet engagement.

Enfin, le président s'est engagé à flécher les financements de la formation professionnelle sur les publics les plus fragiles et à renforcer les moyens de Pôle Emploi.

« On va mettre le paquet sur l'IAE », déclaration de Benoit HAMON, Ministre Délégué à l'Economie Sociale et Solidaire.